

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

CANAL DE LA ROBINE (OU CANAL DE L'AUDE A LA NOUVELLE)
 Département de L'AUDE (11) / Commune de NARBONNE (11262)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

| Limite | Observations |
|--|---|
| Ecluse de Mandirac à 12 885 mètres de La Nouvelle. | <p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié.</p> <p>Aspects géographiques : Ecluse de Mandirac mentionnée sur le Scan Littoral. Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p> |

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (symbole triangle / arc en rouge sur la capture d'écran) :

